



Toute une banque
pour vous

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien 2020

Principales conditions tarifaires 2020

En vigueur au 1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne « CAEL ACTION »)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service Alerte (forfait de 12 SMS/mois)	2,80 €/MOIS permettant de recevoir 12 alertes par mois. soit, pour information 33,60 €/AN
Tenue de compte	1,10 €/MOIS soit, pour information 13,20 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard	43,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard	43,50 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Maestro	32,50 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4ÈME RETRAIT/MOIS GRATUIT POUR LES CARTES : GOLD MASTERCARD ET VISA 1ER
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SECURICOMPTE Plus	24,00 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none"> • En agence • Par Internet 	4,20 €/OPÉRATION GRATUIT
Prélèvement <ul style="list-style-type: none"> • Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA 	GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none"> • Par opération • Plafond mensuel • Plafond journalier 	8,00 € 80,00 € 24,00 €

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur l'internet www.ca-sudmed.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'internet un extrait standard des tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents



Banque à distance **P.6**

Internet
Téléphone avec Filvert Service vocal
Services d'alertes par SMS



Vos moyens et opérations de paiement **P.7**

Cartes
Virements
Prélèvements / TIP
Chèques



Offres groupées de services **P.11**

Le Compte à Composer
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :
Le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offre eko



Irrégularités et Incidents **P.17**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.19
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.21
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.23
	Opérations à l'étranger	P.23
	Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.24
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.27
	Autres services	P.27
	Banque Privée Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.31

● Services inclus dans le CAC.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲ ¹	GRATUIT
Clôture de compte ▲ ¹	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	40,90 €
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ Services bancaires de base : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	E.relevé ¹
Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé décadaire (forfait mensuel)	3,00 €/MOIS	GRATUIT
Relevé journalier (forfait mensuel)	15,00 €/MOIS	GRATUIT
Frais d'envoi de relevé papier :		
- 1 relevé/compte et 1 enveloppe/personne	1,90 €/MOIS	
- 1 relevé/compte et 1 enveloppe/compte	3,85 €/MOIS	
Rédition d'un relevé de compte	16,00 €	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs par trimestre	36,00 €/AN 9,00 €/TRIM	
Gestion des excédents de trésorerie (annuel)	35,70 €/AN	
Relevé IFI (par année de relevé réclamée)	59,10 €/AN	

¹ Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole En Ligne», à la rubrique e-Documents.

Tenue de compte

● Tenue de compte ▲●	1,10 €/MOIS 13,20 €/AN
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30,00 €/AN MAXIMUM
● Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT

Services en agence

● Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
● Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	GRATUIT
● Retrait d'espèces de dépannage ² (carte minute)	5,30 €
Frais de location de coffre-fort à partir de	116,00 €/AN

Frais de recherche de documents³

Moins d'1 an	16,00 €
Plus d'1 an	de 30,00 € à 100,00 €



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

● Service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne « VISION » : consultation des comptes par Internet Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	GRATUIT
● Service de banque à distance par Internet ▲● Crédit Agricole En Ligne « ACTION » : consultation des comptes par Internet Services inclus dans VISION + virements externes SEPA	OFFERT
● Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne Crédit Agricole En Ligne « ACTION BOURSE » - Invest Store Initial - Invest Store Intégral	OFFERT
● À partir de 24 ordres par an	GRATUIT
● Moins de 24 ordres par an	96,00 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée ou dans une agence d'une Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

Abonnement à des produits offrant
des alertes sur la situation du compte par SMS

Services d'alertes par SMS

● Mini-relevés	0,30 € FORFAIT
Nombre de SMS inclus (forfait 4 SMS par mois)	
● Alerte écopage	0,30 €/SMS
● Alerte temps réel de gestion	2,80 €/MOIS
● Alerte achat à distance	2,80 €/MOIS
● Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 €/SMS
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,30 €/SMS
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 €/SMS
● Alerte souplesse du découvert	0,30 €/SMS



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIE DE CARTE		
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - L'autre carte ▲●	20,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) - Maestro - Mastercard eko	32,50 €/AN 35,00 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) - Mastercard - Visa Classic - Gold Mastercard - Visa Premier - World Elite Mastercard - Visa Infinite	43,50 €/AN 43,50 €/AN 123,00 €/AN 123,00 €/AN	43,50 €/AN 43,50 €/AN 123,00 €/AN 123,00 €/AN 259,00 €/AN 259,00 €/AN

Cotisation carte (suite)



Bon à savoir !

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin ¹)))	43,50 €/AN	43,50 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ¹)))	123,00 €/AN	123,00 €/AN
Carte de crédit renouvelable Supplétis ²		27,80 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ³	GRATUIT
---	---------



Bon à savoir !

 Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf L'autre carte et Supplétis) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère.

 Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 7 (hors carte eko, sauf L'autre carte, Supplétis et Cartes Mozaïc).

 **BONUS GOLD**
0,05 € à valoir sur la prochaine cotisation carte⁴ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

¹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : - carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements, - carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable à laquelle la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

³ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

⁴ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE)	GRATUIT
Autres paie ments par carte ²	0,35 €/OPÉRATION
+ Frais proportionnels au montant du paie ment	2,20 %

N.B : Le paie ment mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarif ications que les paie ments par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ▲●	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 2 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Maestro	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 2 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT AU DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplétifs	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 4 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits²

Frais fixes	3,50 €/RETRAIT
+ Frais proportionnels à l'opération	2,20 %

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	7,20 €
● Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
● Commande de carte en urgence	16,70 €
● Réédition du code confidentiel (envoi par courrier)	10,60 €

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paie ment hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres services par carte (suite)

Refabrication de la carte	13,70 €
Recherche de facturette	16,00 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	53,70 €

Virements

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4,20 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,20 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,50 €

Prélèvements / TIP

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information premier prélèvement	1,00 €
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.30) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Chéquier remis en agence	GRATUIT
● Frais d'envoi de chéquier : <ul style="list-style-type: none">• En recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client• En pli simple à la demande du client	7,20 € GRATUIT
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	23,60 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	23,60 €
● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	14,00 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements - envoi en pli simple)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements - envoi en pli simple)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	2,10 €/MOIS*
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : <ul style="list-style-type: none">• Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur• Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier Familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p.27)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (page 27)

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souple du découvert • Ristourne des intérêts débiteurs² Module souscrit à partir du 01/01/2017	De 1 à 500 €	2,15 €/MOIS
	De 501 € à 1 000 €	2,90 €/MOIS
	De 1 001 à 2 000 €	3,80 €/MOIS
	2 001 € et +	5,00 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT (suite)

	Découvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,30 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,10 €/MOIS
	De 801 à 1 200 €	2,90 €/MOIS
	De 1 201 à 2 000 €	3,75 €/MOIS
	2 001 € et +	5,10 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriBUDGET¹
SécuriBUDGET Premium¹ (auto, habitation, santé, personne)

1,70 €/MOIS
PREMIUM
3,50 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus¹
SécuriCOMPTE Premium¹

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Réédition Carte urgente

Réédition code confidentiel

2,70 €/MOIS
PREMIUM
4,30 €/MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.25.

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne¹

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie :
Assurance SécuriEPARGNE²
SécuriEPARGNE Premium²

Relevé global épargne/crédit (annuel)
(trimestriel) en Premium

Abonnement à des services de banque à distance
(internet, téléphone fixe, SMS, etc) :
Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial Action Bourse

2,10 €/MOIS
PREMIUM
2,90 €/MOIS

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance :

Assurance SécuriWEB²
SécuriWEB Premium²

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte achat à distance
- Mini relevés (1/semaine)
- Alerte temps réel de gestion

3,10 €/MOIS
PREMIUM
3,90 €/MOIS

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré :
Assurance SécuriZEN²

1,90 €/MOIS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) :
Assurance SécuriLIVRETS²

1,90 €/MOIS

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.25.

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,00 € ET 4,99 €
-10% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,00 € ET 6,99 €
-15% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,00 € ET 8,99 €
-20% de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,00 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus

-50% DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe

Envoi carte à domicile (pour les renouvellements - envoi en pli simple)

Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € / opération et à 20 € / mois

Plafonnement à 20 € / mois et à 200 € / an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte : « Mastercard eko »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Sud Méditerranée

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devises

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service

Initial	3,45 €/MOIS
Sérénité	6,55 €/MOIS
Optimum	8,80 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00 € / chèque



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention (Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération 8,00 €
- Plafond mensuel 80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

- Plafond par opération 4,00 €
- Plafond mensuel 20,00 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) 19,10 €

Frais par saisie attribution ou conservatoire 110,00 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% DU MONTANT D'AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 €

Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire 37,00 €/CHÈQUE

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,50 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14,50 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ¹	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 €/CHÈQUE
(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision (chèque non conforme)	10,80 €
Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision ¹	
• Si paiement < 20 €	GRATUIT
• Si paiement ≥ 20 €	20,00 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ¹	
• Si paiement < 20 €	GRATUIT
• Si paiement ≥ 20 €	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision (Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)	20,00 €
Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	7,60 €
Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :	
• Les commissions d'intervention	
• Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
• Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
• Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	25,00 €/MOIS
• Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	
• Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
• Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	

¹Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.



Découverts et Crédits¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1,00 €/MOIS
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétifs Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
Frais de dossier	GRATUIT

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Frais de dossier	1% DU CAPITAL EMPRUNTÉ [MINI 50,00 € ; MAXI 500,00 €]
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	13,40 €

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-PTZ	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ¹	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
• Montant minimum	500 € MINI
• Sur le prêt PAS	500 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur :	NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Frais d'étude (à valoir sur les frais de dossier)	250,00 €
Modification du compte à débiter	46,00 €
Modification de la date d'échéance	46,00 €
Modification de la périodicité	46,00 €
Modification de garantie	144,00 €
Attestations diverses liées au prêt	SIMPLE 18,00 € COMPLEXE 35,90 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	13,40 €
Rédition de tableau d'amortissement	18,00 €
Réaménagement de prêt*	
• Frais de dossier de réaménagement	300,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	18,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	50,10 €
Report d'échéance	220,00 €

¹ Non applicable pour certains prêts réglementés.

* Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse Régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	101,50 €
Mandat d'épargne ¹ (écopage)	35,70 €/AN

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Transfert de compte-titres	
• Par compte	111,50 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)	27,00 €
Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
Frais sur titre non coté	91,00 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Gestion conseillée (pour 1 contrat)	65,00 €/TRIMESTRE

Ordres de bourse en France

AGENCE

1,55 % du montant de l'ordre, minimum	21,40 €
Frais fixes à la ligne	1,60 €

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

INVEST STORE INITIAL	
• 0,70 % du montant de l'ordre, minimum	8,50 €
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT

INVEST STORE INTÉGRAL	
• Ordre < ou = 1 100 €	0,99 €
• Ordre > 1 100 €	0,09 %

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

Frais proportionnels	0,024 %
Montant minimum	4,00 €

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération sur bourses étrangères	NOUS CONSULTER
----------------------------------	----------------

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Droits de garde

PAR AN		
Compte-Titre / PEA / PEA-PME Frais de tenue de compte		28,50 €
	Valeurs CA	Valeurs hors CA
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,06 %	0,28 %
Frais fixes par ligne (Act° CA SA exo)	3,70 €	3,70 €
Montant minimum : 33,00 €		Montant maximum : 388,00 €

Autres services

Expertise Patrimoniale	150,00 €
------------------------	----------



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions

(Pour les 12 - 25 ans se reporter à la plaquette tarification Jeunes disponible sur notre site www.ca-sudmed.fr et dans nos agences).



Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin et/ou encaissement d'un chèque crédit après encaissement	2% MINIMUM
Montant minimum : 19,00 €	Montant maximum : 46,50 €

Autres opérations

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 4,50 €.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)

Frais par virement occasionnel	Frais proportionnels :
• Vers un compte d'une autre banque	1,50 % avec un minimum de 24,00 € et maximum de 61,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Réception d'un virement non SEPA	Frais proportionnels :
Frais par virement	2 % avec un minimum de 18,60 € et maximum de 33,40 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance des accidents de la vie [NOUS CONSULTER](#)

FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

L'assurance dépendance :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance décès :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance obsèques
• Contrat de financement : [NOUS CONSULTER](#)
fonction du montant et de l'âge de l'assuré
• Contrat d'assistance 19,97 €/AN

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance multirisque habitation [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance garantie locative [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance deux roues [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance tous mobiles [NOUS CONSULTER](#)

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique [NOUS CONSULTER](#)

● Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24,00 €/AN/ COMPTE	50,40 €/AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : SécuriWEB	15,00 €/AN/ COMPTE	30,00 €/AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriBUDGET	20,40 €/AN/ COMPTE	42,00 €/AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : SécuriEPARGNE	3,00 €/AN/ COMPTE	22,56 €/AN/ COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : SécuriLIVRETS	22,80 €/AN/ ASSURÉ	
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré : SécuriZEN	22,80 €/AN/ ASSURÉ	

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriCOMPTE Découvert	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
27,72 €/AN/COMPTE	de 301 € à 800 €
39,12 €/AN/COMPTE	de 801 € à 1 200 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1 201 € à 2 000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :
SécuriCOMPTE Découvert

Tranches de découvert

24,00 €/AN/COMPTE	<= 500 €
33,60 €/AN/COMPTE	de 501 € à 1 000 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1 001 € à 2 000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit agricole Sud Méditerranée en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 029 669.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard -75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. A compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 €. 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previso Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €. Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 €. 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN et SécuriCOMPTE Découvert sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession 1% de l'actif successoral	41,00 € MINI/ 700,00 € MAXI
Frais de gestion annuels	30,00 €



Autres Services

Protection des particuliers

- La télésurveillance¹ à partir de 29,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER
- La téléassistance à domicile² à partir de 26,00 €/MOIS
NOUS CONSULTER
- La téléassistance mobile² à partir de 34,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER

Magazines³

Dossier Familial	47,60 €/AN
Santé Magazine	31,60 €/AN
Détente Jardin	17,60 €/AN
Régal	23,90 €/AN
Maison Créative	19,90 €/AN
Détours en France	45,00 €/AN
Plus de Pep's	19,90 €/AN
Parents	25,90 €/AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

³ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les îles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

Une relation de qualité et de proximité est une des priorités du Crédit Agricole Sud Méditerranée. Aussi, afin de mieux répondre à vos préoccupations, vous disposez des interlocuteurs ci-après :

Recours internes

- ▶ **Votre Agence** : votre réclamation doit être formulée auprès de votre conseiller ou de votre Directeur d'Agence.
- ▶ **Le service Qualité et Réclamations Clients** : si la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser :

Par courrier à notre service Qualité et Réclamations Clients 	Par Internet (formulaire de saisie) 
30 rue P. Bretonneau - BP39923 66832 Perpignan Cedex 9	www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html

Nous nous engageons à prendre en charge sous 48h votre réclamation et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais*

* Dans un délai maximum de 2 mois conformément à la recommandation ACP N°2011-R-05 Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;

- les prestataires de services de paiement ;

le service répond au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Recours externes

- ▶ **La Médiation** : en dernier recours, si la réponse apportée par le service Qualité et Réclamations Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur :

M. Le Médiateur de la Consommation

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur du CA Sud Méditerranée BP 90061 - 66755 Saint Cyprien Cedex	www.lemediateur-ca-sudmed.fr

M. Le Médiateur de l'Assurance (litiges relatifs à un contrat d'assurance)

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
M. Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 9	www.mediation-assurance.org

Condition : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur <https://ca-assurances.com/contact-o>)

M. Le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers (litiges relatifs à des placements financiers)

Par courrier à l'adresse suivante :	Par Internet
17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	www.amf-france.org

Plateforme européenne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr/
(litiges relatifs à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne)

- ▶ **L'action civile**

Ecoute clients
0 974 750 968

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi, à partir de 9h30 le jeudi et le samedi de 8h30 à 16h30)

Pour contacter votre agence
0 986 988 988

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7)

SOS Cartes
09 69 39 92 91

(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 7j/7)



SUD MÉDITERRANÉE

**Toute une banque
pour vous**

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE
Edité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie Merico - Bozouls - 09/2019 - PSM2661 - Conforme aux exigences environnementales - Document à caractère publicitaire.

Ne pas jeter sur la voie publique.

